

REVUE BELGE
DE
NUMISMATIQUE

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE

DIRECTEURS :

MM. LE V^{ic} B. DE JONGHE, LE C^{ie} TH. DE LIMBURG-STIRUM ET A. DE WITTE

1904

SOIXANTIÈME ANNÉE



BRUXELLES,

J. GOEMAERE, IMPRIMEUR DU ROI,

Rue de la Limite, 21.

1904

LE SCEAU DE LA HAUTE COUR

DU

COMTÉ D'AGIMONT LIÉGEOIS

Agimont, village de la province actuelle de Namur, près de Givet, était autrefois le chef-lieu d'une seigneurie assez importante de ce nom. Un château moderne, à côté duquel se voient encore les restes d'une grande tour, domine cette petite localité commandant une vaste plaine terminée par la ville de Givet et partagée entre la France et la Belgique. La grosse tour ruinée en question est le dernier vestige de l'antique castel d'Agimont, si célèbre dans le moyen âge et dont l'emplacement est occupé aujourd'hui par l'habitation de construction récente, dont nous avons parlé et qui appartient à la famille Puissant d'Agimont.

L'ancien comté de ce nom est entré dans cette famille par le mariage de Jean-Joseph Puissant, maître de forges à Charleroi, avec Catherine de

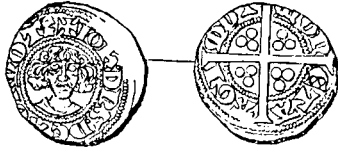
Heusy, fille et héritière du chevalier Jacques de Heusy, dernier possesseur du domaine seigneurial d'Agimont.

L'origine de notre seigneurie est inconnue. Son nom ne figure guère dans les documents antérieurs au XIII^e siècle.

Agimont qui porta, sans que l'acte relatif à cette dénomination soit connu, la qualification de comté depuis l'acquisition qu'en avait faite, le 6 avril 1555, au nom de l'empereur Charles-Quint, Marie, reine douairière de Hongrie, à Louis de Stolberg, fit d'abord partie du domaine ou fisc de Givet. Son histoire se confond, par suite, avec celle de cette localité, pour les premiers temps de son existence.

Agimont, ainsi que Givet, avait appartenu, en 929, à un comte Théodoric ou Thierry et passa peu après, dans la maison de Chiny. Il entra avec Chiny, au XIII^e siècle, dans celle de Looz, par le mariage de Jeanne, comtesse héritière de Chiny, avec Arnold VII, comte de Looz. Jeanne mourut veuve en 1268 et Agimont devint l'apanage de Henri, l'un de ses nombreux fils, dont l'aîné, Jean, avait succédé à son père au comté de Looz.

C'est un seigneur de cette maison, vraisemblablement Jean II de Looz (1280-1310), qui fit frapper le rarissime esterlin au type edwardin dont nous donnons ci-dessous le dessin et la description :



Droit. Tête de face couronnée de trois roses.

Légende : † IOH · DNS · DE AGIMONT

Rev. Croix pattée, cantonnée de douze globules
et coupant la légende.

Légende : MON — ET — AGI — MON.

Argent. Poids : 1^{er}763. Notre collection.

Cette monnaie fut publiée, en 1856, dans cette revue, par feu M. Chalon. Nous avons cru utile de la faire reproduire ici à cause de son excessive rareté.

Cette pièce, toujours restée unique, croyons-nous, a été trouvée à Kirkendbright, près de Cork, en Irlande, où elle se trouvait enfouie avec un grand nombre d'esterlins anglais et d'imitations étrangères à ce type si connu (counterfeit sterlings). C'est le seul échantillon parvenu jusqu'à nous d'un monnayage seigneurial dont le grand intérêt historique saute aux yeux.

Agimont resta dans la maison de Looz jusqu'en 1357. Jean IV de Looz, sire d'Agimont et de Walhain, ne laissa de son mariage avec Jeanne de Gavre, dame de Herimez, de Brugelette et d'Ayshove, en Flandre, que deux filles : Isabelle et Marie. Isabelle, déjà dame d'Agimont du vivant

de son père, porta cette seigneurie dans la maison de Walcourt-Rochefort par son union avec Jean I^{er} de Walcourt, sire de Rochefort.

La maison de Walcourt-Rochefort conserva Agimont jusqu'à la mort du malheureux Jean II de Walcourt, sire de Rochefort et d'Agimont, décapité par ordre de l'impitoyable Jean de Bavière, élu de Liège, après la bataille d'Othée (23 septembre 1408), où le sire d'Agimont avait combattu dans les rangs des ennemis de Jean-sans-Pitié. Il ne laissait de son mariage avec Marguerite d'Autel, fille de Hugues d'Autel et d'Irmengarde de Hollenfelz, que deux filles, Agnès et Marguerite. La première, qui avait épousé Éverard de la Marck, troisième du nom, fils d'Éverard II, seigneur de la Marck et d'Arenberg, et de Marie de Looz, dame de Neufchâteau, porta, par ce mariage, les terres de Rochefort et d'Agimont dans la maison de la Marck. Guillaume, comte de Hainaut, frère de l'élu, les avait reçues de celui-ci après la journée d'Othée, et elles avaient été rendues, avec tous leurs autres biens, aux deux orphelines après la mort de Guillaume, survenue le 31 mai 1417. Cette restitution se fit par sa fille, la célèbre Jacqueline de Bavière, en exécution des dernières intentions de son père.

Agimont resta dans la maison de la Marck jusqu'à la mort de Louis III de la Marck, comte de Rochefort et de Montaigu, seigneur d'Agimont, d'Herbeumont, etc., décédé sans enfants. Il avait

épousé Elisabeth d'Autriche, fille naturelle de l'empereur Maximilien.

Le comte Louis de Stolberg, époux d'Anne de Koenigstein, fille de Philippe de Koenigstein et de Louise de la Marck, succéda à son cousin, Louis III de la Marck, dans la seigneurie d'Agimont, dont la possession lui fut disputée par d'autres parents de ce dernier. Malgré l'engagement, par acte du 10 janvier 1549, d'Agimont aux dames Anne et Magdeleine de Schawenbourg, Louis de Stolberg semble avoir conservé Agimont qui, en 1549, avait Éverard, bâtard de la Marck, comme châtelain. Le château fut pris et démantelé, en 1554, par le duc de Nevers, qui commandait les troupes de Henri II, roi de France. Éverard de la Marck avait défendu avec vigueur la place confiée à sa garde. L'armée royale dévasta ensuite l'Entre-Sambre et Meuse et ne quitta le pays qu'après le siège de Renty, en Artois, conservant l'importante place de Mariembourg.

Charles-Quint, à la suite de ces tristes événements, acheta, au comte Louis de Stolberg, Agimont et ses dépendances dans le but de faire des travaux de défense dans cette région. La construction de Charlemont, près de Givet, suivit de près cette acquisition. Un fort y fut élevé ainsi qu'à Mariembourg et à Philippeville. L'importance stratégique du château d'Agimont avait vécu.

La famille de Stolberg continua à joindre à ses titres celui de seigneur d'Agimont, malgré la vente

de cette seigneurie dans laquelle elle possédait encore plusieurs terres ainsi que des rentes.

Lancelot de Berlaymont, comte de Megen et seigneur de Beauraing, acquit en engagère, le 7 mars 1574, le domaine utile d'Agimont, qui passa plus tard par Marie de Brimeu, sa veuve, à Charles de Croy, prince de Chimay, second mari de cette princesse décédée en 1605.

Nous trouvons, en 1607, la seigneurie d'Agimont en la possession de Charles de Hille, seigneur de Farchine, Ottée, etc., neveu, par sa mère, de Marie de Brimeu. Il en fit transport, le 17 janvier 1609, à son fils Charles, marié à Jeanne de Marbais.

Le XVII^e siècle fut néfaste pour Agimont, qui eut beaucoup à souffrir de l'invasion française de 1635. Charlemont fut assiégé en 1640, Givet pris et brûlé en 1675, tout le pays ravagé et pillé. Le traité de paix de Nimègue, du 17 septembre 1678, céda Charlemont avec ses dépendances à Louis XIV. La fameuse *Chambre de réunion* de Metz déclara que tout le comté d'Agimont et plusieurs autres villages étaient dépendances de Charlemont et le grand roi en prit possession.

Le traité de Ryswyck, du 20 septembre 1697, laissa à la France Agimont et son territoire, dont une partie fit retour aux Pays-Bas par la Convention de Lille du 3 décembre 1699.

Entretemps, les Français avaient démoli, en 1698, le château d'Agimont.

Il y eut, à partir de cette époque, deux comtés d'Agimont; l'un français, dit prévôté royale d'Agimont, et le comté d'Agimont espagnol, luxembourgeois ou plutôt liégeois.

Les traités de Nimègue, de Ryswyck et de Lille avaient disposé de la terre d'Agimont sans tenir compte des droits de la principauté de Liège et des réclamations, très souvent formulées, des évêques.

Après de longues négociations, une Convention préliminaire fut enfin signée le 9 octobre 1767, par le roi et l'évêque, convention nommant des commissaires pour traiter les questions en litige. Ce furent Emmanuel-Armand du Plessis, duc d'Aiguillon, pour Louis XIV, et le chevalier Jacques de Heusy, ancien bourgmestre de Liège, ministre du prince-évêque près la Cour de France, pour François-Charles de Velbruck. Le traité *des limites*, du 24 mai 1772, ratifia les mesures proposées par les deux plénipotentiaires et consacra le partage définitif des territoires contestés.

Louis XV vendit à Jacques de Heusy, le 15 septembre 1773, la seigneurie de Heer et de Herlette, pour la somme de 8,000 livres. Le même personnage acheta, le 26 novembre 1774, la seigneurie d'Agimont, pour 15,000 livres. Le 5 janvier 1775, Jacques de Heusy, seigneur d'Agimont, Heer, Herlette et Ossogne, conféra à Dominique-Pierre Toupet, l'office de prévôt de sa terre d'Agimont et nomma les autres officiers de justice tant de Heer que d'Agimont.

Le comté d'Agimont fut annexé, en 1795, à la France, dont il fut, de nouveau, détaché en 1815. Le domaine seigneurial d'Agimont passa enfin, comme nous l'avons déjà dit, à Jean-Joseph Puissant, maître de forges à Charleroi, qui avait épousé Catherine de Heusy, fille et héritière du chevalier Jacques de Heusy.

Le sceau de la Haute-Cour du comté d'Agimont liégeois, à propos duquel il nous a paru intéressant de retracer à grands traits l'histoire d'Agimont (1), porte les armes du chevalier Jacques de Heusy, comte d'Agimont liégeois. En voici le dessin et la description :



Écu ovale, dans un entourage ouvragé, sommé d'une couronne à neuf perles et ayant pour supports deux lions d'or lampassés de gueules. Derrière l'écu se trouvent deux branches de sinople,

(1) Voir la très complète *Notice historique sur le comté d'Agimont*, par C.-G. ROLAND, curé de Matagne-la-Petite, dans les *Annales de la Société archéologique de Namur*, 1886, p. 249.

dont les extrémités dépassent symétriquement l'écusson, une de chaque côté de la couronne. Le tout est placé sur une espèce d'entablement.

L'écu ovale est coupé : au 1, d'argent à une branche de sinople en pal, accostée de deux lions affrontés de gueules, couronnés d'or; au 2, de gueules chargé d'un lambel de trois pendants d'argent (?).

La légende est :

SCÉL · DE · LA · HAUTE · COUR · DV · CTÉ ·
D'AGIMONT · LIÉGEOIS.

Nous croyons utile de donner à la suite de la description de ce curieux sceau de la fin du XVIII^e siècle, dont nous possédons la matrice en cuivre jaune, quelques indications sur la haute cour d'Agimont.

Avant l'occupation française, la haute cour d'Agimont était composée d'un bailli, de sept jurés et d'un greffier. Les noms de quelques-uns de ces baillis sont parvenus jusqu'à nous.

Après la Convention de Lille, le siège de la haute cour du comte d'Agimont luxembourgeois, ou plutôt liégeois, comme le dit notre sceau, fut établi au village de Javingue, qui devint ainsi la résidence du bailli et le chef-lieu de ce petit territoire. Cette cour conserva sa composition première. Un règlement de l'impératrice Marie-Thérèse, en date du 25 octobre 1755, nous apprend que les sept jurés étaient choisis par le gouverne-

ment sur une liste de quatorze candidats, présentée par les maieurs des villages du comté. Divers baillis de Javingue nous sont connus.

Le sceau que nous venons de décrire a été évidemment gravé après la promulgation de l'acte du 5 janvier 1775, acte par lequel le chevalier Jacques de Heusy pourvoit aux offices de la magistrature de son comté d'Agimont.

V^{te} BAUDOUIN DE JONGHE.
